Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation3 p. (41r, 42v, 43r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52043

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction17 juin 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)
Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52043?context=pdf

Description

RésuméSur l'émission d'obligations par la Société du Familistère de Guise. Godin explique à Tisserant qu'il a conçu ce projet comme un moyen de propagande pour la Société du Familistère, mais que de grands financiers lui ont indiqué qu'une telle émission ne réussirait pas auprès des rentiers. Il l'informe qu'à l'exception de cette émission, toutes les modifications aux statuts ont été acceptées par le conseil de gérance. Sur les articles imprimés sur les certificats d'apport et d'épargne et la validité des statuts. Il lui signale que le numéro du journal *Le Devoir* de la semaine fait le récit du triomphe des musiciens du Familistère à Vanves et comprend une étude sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Articles de périodiques, Consultation juridique
Personnes citées

- Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail
- Société musicale du Familistère

Œuvres citées

- « Les sociétés de secours mutuels. La loi sur les sociétés mutuelles au Sénat », *Le Devoir*, t. 9, n° 354, 21 juin 1885, p. 369-373. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/388/100/835/0/0, consulté le 26 octobre 2023]
- « Nouvelles du Familistère », *Le Devoir*, t. 9, n° 354, 21 juin 1885, p. 378-379. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/397/100/835/0/0, consulté le 26 octobre 2023]

Lieux citésVanves (Hauts-de-Seine)
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52043?context=pdf

Guise Familistère
17 juin 1885

Mon bien cher ami,

Je me doutais bien que vous seriez surpris de la proposition d'émettre des obligations.

Cette idée m'est venue comme celle de la fondation de l'association dans le désir que j'ai de faire pénétrer de plus en plus l'idée de l'union du capital et du travail dans la société. Il m'a semblé que si une émission d'obli-

gations pouvait être acceptée du public, ce serait un puissant moyen de propagande et de publicité pour la Sté du Familistère, en même temps que ce serait un moyen non moins puissant de lier les intérêts de la Sté à ceux du public extérieur. Mais ce n'est là qu'une idée et les idées ne valent qu'autant qu'elles sont pratiques.

Or, l'opinion de grands financiers qui m'est parvenue me fait voir qu'une émission d'obligations serait

M. Cisserant.

Fichier i

chose à peu près impossible près des rentiers. Je ne pourrais donc la faire que dans le cercle restreint de la clientèle de l'usine et de la population environnante. Je n'ai nullement la pensée qu'elle réussisse dans ces conditions, mais le pis-aller pour la été serait que je prisse toutes les obligations non placées dès d'abord, au lieu de lui faire un prêt hypothécaire. La résolution n'est point définitive encore, les études se poursuivent.

— Sauf ce qui touche à cette question, toutes les propositions de modification aux statuts ont été acceptées par le Conseil de Gérance.

— Vous ne m'avez pas répondu concernant les articles imprimés sur les certificats d'apport et d'épargne et qui vont se trouver modifiés.

Sur ce point comme sur tous ceux qui vous ont été soumis, je serais heureux de recevoir vos observations.

— Merci de ce que vous me dites concernant la validité de nos statuts et la presque impossibilité de savoir par où les attaquer.

Fichier i

Vous espérons que votre santé est bonne. Tout est bien ici. Le Devoir de cette semaine vous racontera les nouveaux triomphes de nos musiciens à Vanves (Seine) et la réception enthousiaste qui leur a été faite hier.

— Il vous portera en même temps une étude des plus importantes sur le projet de loi actuellement devant le Sénat, concernant les sociétés de secours mutuels.

Recevez, mon bien cher ami, les vives amitiés de toute la famille